

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



C. A. P. Locale
du 22 novembre 2012

I ♥ CFTC DGFIP 62

Liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques

La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 22 novembre 2012. Commencée à 9 h 15, elle s'est terminée à 18 h 15. La Présidence était assurée par Mme Marie-Hélène Gardiès, le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz et le secrétariat - adjoint par CFTC DGFIP 62 en la personne de Mme Anne-Laure Waguët. ..

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
 F O DGFIP 62
 C G T Finances Publiques
 C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

- 1°: Approbation des procès verbaux des CAP des 5 juin et 1^{er} septembre 2012
- 2°: liste d'aptitude 2013 au grade de contrôleur des Finances Publiques pour l'année 2013
- 3°: mouvement spécifique sur postes des agents de catégorie B

Compte rendu des représentant(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie B
Anne-Laure Waguët **Gabriel Gaillard** **Johann Waeles**

S I P de Calais

R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Trésorerie de Vimy

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
 Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>
 CFTC : le syndicat constructif

1°: Approbation des procès verbaux des CAP des 5 juin et 1er septembre 2012

CFTC DGFIP 62 a voté POUR l'approbation de ces 2 P V

2°: mouvement spécifique sur postes des agents de catégorie B

La direction nous a fait part des emplois qui seront proposés pour le mouvement spécifique, avec effet au 1^{er} juillet 2013, pour la catégorie B.

Trésorerie de Carvin : Il s'agit d'un poste non demandé lors des mouvements locaux de mutations de 2011 et 2012, le poste de CARVIN est en situation de forte vacance structurelle depuis 2011 en raison d'un manque d'attractivité lié à la localisation géographique de la résidence de CARVIN. Proposition de 2 emplois spécifiques en catégorie B.

Trésorerie de Bapaume : Il s'agit d'un poste non demandé lors des mouvements locaux de mutations 2011 et 2012. La Trésorerie de BAPAUME est en situation d'une vacance structurelle de cadre B depuis 2011 en raison de la situation géographique du poste qui est excentrée au sud du département du PAS-DE-CALAIS. Proposition d'un emploi spécifique en catégorie B.

L'ensemble des organisations syndicales présente a voté pour ces postes spécifiques.

3°: liste d'aptitude 2013 au grade de contrôleur des Finances Publiques pour l'année 2013

Au total, 220 collègues de catégorie C ont postulé cette année sur la liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques. Le(la) plus âgé(e) est né(e) en 1953 et a 59 ans, le(la) plus jeune est né(e) en 1981 et a 31 ans. 30 % des postulants sont des hommes et 70 % des femmes. 29 % des postulants sont originaires de la Filière Fiscale et 71 % de la Filière Gestion Publique.

La direction nous a fait parvenir un tableau récapitulatif concernant cette C A P. Avant l'ouverture des débats, elle a classé 22 collègues en catégorie « excellent », 7 en catégorie « très bon » et les autres postulant(e)s, soit 191 en catégorie « à revoir ». Ce qui donne environ 1 chance/10 à un(e) postulant(e) d'être retenu(e) comme « excellent » au niveau départemental . On perçoit bien là le terrible impact des restrictions budgétaires sur les possibilités de promotion dans nos services.

Parmi les 22 collègues retenus « excellents » par la direction, 14 sont originaires de la Filière Gestion Publique et 8 de la Filière Fiscale. Le (la) plus jeune à 41 ans et le (la) plus âgé(e) 59 ans. La moyenne d'âge s'établit à environ 51 ans. Il y a 16 collègues féminines et 6 collègues masculins.

La direction nous a fait part des critères qu'elle retient pour définir le classement des collègues retenus par elle comme « excellent » Il s'agit de l'aptitude, des compétences professionnelles, des qualités d'adaptation au changement, de la mobilité fonctionnelle voir géographique, ainsi que du parcours professionnel réalisé par le postulant(e). De plus, elle confirme que la participation aux concours de catégorie B est un signe de motivation des candidat(e)s.

La notation est aussi un élément capital. La note chiffrée de 0,06 est quasiment indispensable pour pouvoir prétendre à une liste d'aptitude. C'est parfaitement injuste, compte tenu des quotas existants en matière de notation. De plus, certains chefs de service font « tourner » les 0,06 d'une année sur l'autre. Interpellée à ce sujet, la direction n'a pas su que répondre, si ce n'est que les chefs de services procèdent selon leur volonté personnelle en la matière.



Concernant l'âge des postulant(e)s, qui selon la direction n'est pas un critère, nous avons constaté au cours de cette CAP une totale incohérence de la part de la direction. Certains dossiers n'ont pas été retenus par la direction au motif que les postulant(e)s étaient trop jeunes, et qu'elle les invitait à passer le concours de cadre B. D'autres dossiers ont été purement et simplement rejetés par la direction au motif que le postulant(e)s était nettement trop âgé(e) et qu'il (ou elle) n'avait aucun espoir à avoir en la matière. Nous avons fait part de notre immense irritation à ce sujet, mais la direction n'a strictement rien modifié dans son attitude incohérente. **Au final, il faut donc être pas trop jeune et pas trop vieux pour passer cadre B par liste d'aptitude. C'est de la discrimination pure et simple.**



Au cours des débats, les dossiers de 2 postulant(e)s défendus par les Organisations Syndicales présentes, ont été très largement soutenus par le chef de service présent à la CAP. C'est certes très bien pour les intéressé(e)s, dont d'ailleurs les dossiers ont été reclassés « excellent », **mais c'est parfaitement injuste pour les autres postulant(e)s**, qui n'ont pas été soutenus par leurs propres chefs de service. Nous l'avons fait remarquer à la direction, qui n'a pas changé son attitude. Une fois de plus, c'est encore de la discrimination pure et simple.

Après 6 heures de débats complexes au cours desquels chaque dossier de candidature a été appelé, la direction nous a communiqué son projet final. Elle propose donc le classement de 36 postulant(e)s dans la catégorie excellent, sachant que les 7 collègues classés très bons ont été intégrés à la catégorie excellent. La direction a retenu 3 nouveaux collègues dans la catégorie Très bon. **Il restera malheureusement 188 collègues laissés pour compte en catégorie à revoir.**



Il convient de retenir une notion très importante. La direction a été incapable de définir le volume exact des promotions pour 2013. En conséquence, il faut savoir que le fait d'être classé excellent ne signifie pas dans l'absolu que le collègue concerné passera cadre B en 2013. Ce qui est certain, c'est que les collègues figurant dans le haut du tableau ont de très fortes chances de passer, mais que cette probabilité diminue en même temps que l'on se rapproche du bas du fameux tableau. Ce classement des agents excellents du Pas de Calais sera soumis à la future CAP Nationale lorsque le volume exact des promotions pour 2013 sera enfin connu. Pour information, en 2012, cette CAP nationale s'est tenue en mars.

La direction nous a expliqué qu'elle avait supprimé la candidature d'un collègue pourtant retenu comme excellent avant le début de cette CAP. En effet, le collègue concerné a clairement défini qu'il refuserait toute autre affectation que son poste d'origine. Sachant que pour s'inscrire sur liste d'aptitude 2013 au grade de contrôleur des Finances Publiques pour l'année 2013, chaque collègue a signé un document dans lequel il accepte une affectation départementale, elle considère que l'intéressé ne respecte pas le protocole et a donc décidé de l'exclure. CFTC DGFIP 62 partage totalement la position de la direction. L'exclusion de ce collègue a permis au moins à un autre de pouvoir bénéficier d'une inscription sur le tableau « excellent ».

CFTC DGFIP 62 a voté contre le projet de la direction concernant le tableau excellent... Nous n'avons évidemment pas voté contre la promotion au grade de Cadre B de nos collègues, bien au contraire, mais nous avons voté contre l'exclusion d'une très grande majorité d'entre eux laissés pour compte sur le terrain de la triste catégorie à revoir. **CFTC DGFIP 62 a fait de même pour ce qui est du tableau des collègues reclassés en catégorie très bon.** CFTC DGFIP 62 adresse ses plus vives félicitations aux heureuses et heureux collègues retenu(e)s par la direction.

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>